

CRISE SANITAIRE

La Communauté de Communes

vous informe sur **les AIDES AUX ENTREPRISES**



Que vous soyez en activité ou en fermeture administrative, vous pouvez solliciter des aides **sous certaines conditions et AVANT LA FIN DE L'ANNEE.**

Vous avez besoin de :

Trésorerie

D'aide pour payer le loyer de votre entreprise

D'équipement pour mettre en place les mesures sanitaires

Financer l'activité partielle de vos salariés

Vous adapter en développant du e-commerce



L'Etat, la Région Occitanie et la Communauté de Communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain proposent des aides

- FOND DE SOLIDARITE
- FOND L'OCCAL
- CREDIT D'IMPOTS pour le propriétaire bailleur
- PRET GARANTI PAR L'ETAT (PGE)
- REPORT ET/OU EXONERATION DE CHARGES FISCALES ET SOCIALES
- DISPOSITIF DE CHOMAGE PARTIEL

- Région Occitanie
www.hubentreprendre.laregion.fr
- Chambre de Commerce et d'Industrie
05 63 22 26 26
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
05 63 63 09 58

Informations pour un premier conseil et orientation auprès de la Communauté de Communes,
Service Développement Economique
05.63.65.91.90

Avant toute demande de renseignement, munissez-vous de votre code APE